

# Vandalisme à Montpellier : la députée Insoumise Ressiguier complice des casseurs !



Communiqué de la Ligue du Midi

Ressiguier et Mazas, les « saintes-nitouches » de la guérilla urbaine doivent rendre des comptes !

**Signez la pétition des citoyens et commerçants pour exiger la démission de la Ressiguier de son poste de député**

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Les\\_citoyens\\_de\\_Montpellier\\_Pour\\_la\\_demission\\_de\\_Muriel\\_Ressiguier/?ciFAVhb](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Les_citoyens_de_Montpellier_Pour_la_demission_de_Muriel_Ressiguier/?ciFAVhb)

**Exigeons la dissolution de la Fédération de Hérault de la France Insoumise et des autres groupes de casseurs anarcho-gauchistes**

Au bout de nombreux mois de tergiversations et de reculades, le préfet Poëssel – à l'image de ses prédécesseurs – a enfin pris la décision « inouïe » **de faire respecter la loi sur les**

**manifestations de rue** (à ne pas confondre avec les rassemblements statiques)... à savoir que toute manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une déclaration préalable, qui permettra à l'autorité administrative de mettre en place un dispositif policier d'encadrement – fluidifier la circulation automobile, prévenir les débordements de groupes ou personnes extérieures à la manifestation -... La non conformation à cette règle ressortit du délit de participation à une manifestation non déclarée ou interdite, ce qui revient au même.

Cela est clair et relève en outre du simple bon sens. Mais pas pour tout le monde... à telle enseigne que Muriel Ressiguier, **entourée de drapeaux étrangers**, ce samedi 14 avril – on se demande ce que cette députée apprend sur les bancs de l'Assemblée Nationale -, dès le départ du cortège des anarchos-gauchistes au pied de l'Arc de Triomphe déclarera devant le premier cordon de C.R.S : « c'est invraisemblable , on ne fait jamais ça... » ; une manifestante déclarant même sur une chaîne vidéo : « je participe à toutes les manifestation (entendre gauchistes), on fait toujours le même parcours, et on ne voit jamais ça, on n'a jamais été bloqué ». D'ailleurs, en fin de soirée dans l'Écusson, on entendra les anarchistes hurler : « et à qui elle est la rue ? La rue elle est à nous ! ».

Mais si le préfet a l'intention de faire appliquer la loi, il devra appliquer **toute la loi**, à savoir poursuites contre tous les organisateurs (déclarés ou de fait), interdiction de la dissimulation des visages, poursuites pour participation à un rassemblement armé, expulsion des *squatts* comme celui de *l'Utopia*, expulsions des campements de roms non-autorisés, déblocage de la fac Paul Valéry qui est la base-arrière des anars...

On peut rajouter que la dispersion de la manif du 14 avril est un fiasco judiciaire puisqu'aucun ordre n'a été donné pour interpellier les manifestants encagoulés en « flagrant délit »

sur les lieux de l'émeute. C'est d'autant plus surprenant que les équipes de la bac, sont censées être spécialisées dans ce genre de travail.

Rajoutons que le préfet se devra de **faire appliquer la loi à tous**. La Ligue du Midi déclare toutes ses manifestation de rue et la mouvance anarcho-gauchiste jamais... Moyennant quoi, la préfecture tente de se défausser en déclarant : « on ne peut pas interdire les manifestations (sous entendus de gauche) car elles ne sont pas déclarées ! Assez d'hypocrisie : appliquez donc la loi à ce qui sont les « dirigeants de fait » de ces manifs et remontez aux dirigeants d'autres organisations qui sont les « faux nez » des anarcho-gauchistes, à savoir la France Insoumise et la Ligue des Droits de l'Homme dont les dirigeants, la député Muriel Ressiguier et l'avocate Sophie Mazas vous sont bien connues, puisqu'elles fréquentent assidûment le Palais de la Préfecture ne dédaignant pas les petits fours.

Aussi, nous demandons la **dissolution de la Fédération de l'Hérault de la France insoumise** suite aux évènements gravissimes qui se sont déroulés à Montpellier le samedi 14 avril toute l'après midi. **Muriel Ressiguier a pris fait et cause pour les émeutiers**, s'étonnant qu'il faille faire une déclaration en Préfecture pour organiser une manifestation de rue – ce qui est consternant de la part d'une députée -. Elle reconnaît de facto avoir participé à une manifestation illégale avec de plus des émeutiers cagoulés et armés. Elle parlemente avec le chef du dispositif policier en l'assurant que les gens avec lesquels elle manifeste sont des « enfants, des familles et qu'il n'y aura pas de casse... ». On constate l'étendue du mensonge puisqu'elle connaît la grande majorité des casseurs (entre 100 et 200 personnes qu'elle côtoie quasi quotidiennement) d'autant que ce sont les mêmes qui ont dévasté la « ville-basse » lors du Carnaval des Gueux.

Les même remarques et les mêmes griefs s'appliquent également

à Sophie Mazas, avocate et présidente de la Ligue des Droits de l'Homme (Hérault) dont plusieurs membres ont été interpellés en fin de soirée au *Carrefour Market* de l'avenue de la Justice et qui avaient l'intention de poursuivre l'occupation illégale du *squatt* de la Faculté Paul Valéry. Sophie Mazas connaît parfaitement les émeutiers, puisque le dimanche 25 mars elle dirigeait déjà le blocage de la rue Foch à la tête de 200 casseurs lourdement armés et encagoulés, les mêmes qu'on retrouvera, bld. du jeu de paume 15 jours plus tard.

Idem pour les organisations « Migrants, bienvenue 34 » et « BDS 34 » – cette dernière ayant déjà un objet illégal puisqu'appelant au boycott -, qui ont appelé à participer à une manifestation illégale.

Cautionnant et favorisant les débordements, ces groupements tombent sous le coup de la loi sur la sécurité intérieure, qui reprend la législation de 1936

**-sur les milices et bandes armées** : la plupart des casseurs étaient encagoulés (délit), ils étaient armés de pavés, de frondes, de gourdins, de barre de fer, de marteaux. Ils ont cassé du matériel urbain, des vitrines. Dans les facs, ils terrorisent les étudiants, ils agressent les policiers...

Dans une déclaration assortie d'une pétition, les citoyens et commerçants du centre-ville « **constatent que Madame la députée se retrouve toujours mêlée à des mouvements violents... samedi 14 avril, avec le vandalisme et les violences dans le centre ville et nous tenons Muriel Ressiguier directement pour responsable (sic)... La députée de LFI a bien vu que les individus étaient encagoulés et munis de barres de fer...**» (sans commentaires)

**-sur l'incitation à la haine** en s'en prenant à des catégories socio-professionnelles clairement identifiées : les commerçants, les établissements bancaires, les policiers, les

agents immobiliers, les commerces de luxe. En appelant au meurtre, au moyen de tags et de slogans contre la police (« une balle, un flic »), les propriétaires (« zone bourgeoiphobe »), les hommes politiques (« Cramons Macron ») etc.



**Chaperonnés par Muriel Ressiguié (France Insoumise) et Sophie Mazas (Ligue de Droits de l'Homme), encouragés par divers mouvements nihilistes, les casseurs ont franchi un degré dans leur haine viscérale du peuple et des travailleurs !**

**Ils doivent cesser de nuire ! Exigeons la dissolution de ces organisations en Conseil des ministres, exigeons la privation des droits civiques pour les meneurs.**

**Richard Roudier**